

*Initiatives ministérielles*

plutôt être confiée à de grandes entreprises n'ayant rien à voir avec la structure de la ferme familiale et des collectivités rurales telles que nous les connaissons depuis toujours.

D'une façon générale, ce projet de loi est certes satisfaisant et utile, et il confère plus de latitude à la Société du crédit agricole. Il lui donne en effet de nouveaux moyens d'action qui pourraient réellement s'avérer très précieux.

Les deux questions qui se posent sont celle des ressources et celle de la philosophie de la Société. En ce qui a trait aux ressources, l'intervenant qui a pris la parole avant moi a rappelé que les estimations font état d'un budget en vertu duquel le montant consacré à des fins agricoles sera réduit de 600 millions de dollars pour l'année qui vient. Par conséquent, la question de savoir où le gouvernement affectera ces ressources limitées est d'autant plus importante.

Deux possibilités s'offrent au gouvernement. D'une part, celui-ci peut affecter ces ressources au maintien des exploitations agricoles familiales et des petites entreprises qui soutiennent nos collectivités rurales, par exemple en investissant afin d'améliorer le traitement secondaire et les activités liées à la valeur ajoutée au sein de ces collectivités, selon un modèle local. D'autre part, le gouvernement peut choisir de financer toutes sortes d'entreprises agro-alimentaires et de grandes compagnies qui s'efforcent de supplanter et de remplacer le modèle de l'exploitation agricole familiale dans notre pays.

On trouve nombre d'exemples en Amérique du Nord de l'étendue et de l'envergure que peuvent avoir certaines de ces sociétés. Dans notre propre province, plus précisément dans la région de Kindersley, une entité en quelque sorte fantôme, en ce sens qu'on n'a jamais su avec certitude de qui il s'agissait, a voulu acheter plus de 100 sections de terrain dans une collectivité.

En vertu du libellé actuel du projet de loi, il serait tout à fait concevable que la Société du crédit agricole prête à des organismes de cette envergure.

De même, en vertu de l'Accord de libre-échange et de l'ALENA, les transformateurs font l'objet de pressions énormes afin de réaliser des économies d'échelle qui dépassent largement tout ce qu'on a pu envisager jusqu'à maintenant dans notre pays.

En vertu de cette mesure législative, il serait aussi possible pour la Société du crédit agricole de participer au financement d'activités qui, en fait, entraîneraient un changement fondamental dans la façon dont nous transformons les denrées au Canada.

• (1040)

En conséquence, je crois que cette motion mérite d'être adoptée. En fait, nous devrions l'adopter pour montrer très clairement que le Parlement et les Canadiens veulent perpétuer le modèle traditionnel d'exploitation agricole familiale, de développement rural et de petites localités et qu'ils n'ont pas l'intention de financer une importante reprise des exploitations agricoles familiales par de grandes multinationales, ni l'infrastructure que cela suppose.

De plus, cette motion montrerait clairement la ligne de conduite que le gouvernement entend suivre. Mon parti et moi-même sommes d'avis que les exploitations agricoles familiales, les organismes comme les coopératives, les sociétés et les services de développement rural constituent un modèle valable grâce auquel nous pourrions mettre à profit les succès que nous avons obtenus dans le passé. Le Canada a certainement très bien réussi pour ce qui est de produire des aliments de qualité à un prix raisonnable et d'organiser la production de manière à maximiser les avantages pour les localités rurales et à maintenir un nombre maximal d'exploitations agricoles familiales.

Il y a toutefois lieu de se demander s'il continuera d'en être ainsi dans l'avenir. Rien ne garantit que les modèles d'exploitation agricole familiale et de développement rural subsisteront, étant donné que d'énormes pressions s'exercent sur les localités. L'évolution de l'agriculture au Canada dépendra, dans une large mesure, de ce que le gouvernement engagera ses ressources dans telle voie plutôt que dans telle autre.

Mon parti a proposé que, à certains égards, la Société du crédit agricole adopte une ligne de conduite différente de celle qu'elle a suivie dans le passé.

Premièrement, elle devrait consentir aux agriculteurs des prêts à faible intérêt et à taux fixe pour de longues périodes. Deuxièmement, elle devrait autoriser la location à bail, ce qui permettrait à certains agriculteurs qui veulent louer leurs terres pendant une longue période de conserver celles-ci sans avoir à emprunter de génération en génération pour qu'une exploitation agricole familiale demeure la propriété de la famille. Troisièmement, la Société du crédit agricole devrait adopter une approche proactive en établissant de nouvelles formes d'exploitation comme les fiducies foncières communautaires, of-